

Délibération n° 2015-238

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Siège social : mairie de Palaiseau

Nombre de délégués en exercice	:	58
Présents	:	46
Présents et représentés	:	56
Votants	:	56

Le jeudi 26 novembre 2015, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20/11/2015, s'est réuni, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Arnaud	POIRIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Anne	BODIN	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Brigitte	BALE	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Nicole	ABRIAL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Stanislas	HALPHEN	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
Mme. Eliane	SAUTERON	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Mme. Denise	CHALEM	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau



Délibération n° 2015-238

Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Eric	HOUET	Commune de Palaiseau
Mme. Dieynaba	KAMARA	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
Mme. Isabelle	de MONTGOLFIER	Commune de Saclay
M. Jean-Jacques	DEBRAS	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Gilbert	PIANTONI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
Mme. Sophie	DEQUEKER	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER pouvoir à Mme. Anne de ROCQUIGNY
M. Franck GAUDART pouvoir à Mme. Lucie SELLEM
M. Christian SEGERS pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
Mme. Nathalie FRANCESETTI pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
M. David ROS pouvoir à Mme. Michèle VIALA
M. Pierre BERTIAUX pouvoir à Mme. Chrystel LEBOEUF
M. Gérard GUILLAN pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET
Mme. Françoise MARHUENDA pouvoir à M. Paul LORIDANT
Mme. Marie-Elisabeth MARTIN pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
Mme. Denise GARCIA pouvoir à M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS EXCUSES



Délibération n° 2015-238

DELEGUES ABSENTS

Mme. Claire

ROBILLARD

Commune de Palaiseau

Mme. Sonia

DAHOU

Commune des Ulis

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Patrice GILBON



Délibération n° 2015-238

Objet : **CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5216-5 relatif à la définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment l'article 7-4 relatif à la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

VU le Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011 – 2015 du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ;

VU le Projet Régional de Santé 2013 – 2017 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France promouvant le développement de conseils locaux de santé mentale sur l'ensemble de l'Ile-de-France ;

VU le cahier des charges de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France définissant les conditions à remplir pour la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale ;

VU la délibération n°2015-71 du Conseil communautaire du 9 avril 2015 portant approbation et signature de la convention cadre du Contrat de ville ;

VU le projet de convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale est une action du Contrat de ville 2015 – 2020 qui s'inscrit dans le cadre de l'orientation « Favoriser l'analyse et l'action concertée en matière de santé mentale » et permet de répondre aux préoccupations des acteurs sociaux et de l'accompagnement (CCAS, services habitats, services emploi, etc.) confrontés quotidiennement à des souffrances psychosociales et des troubles psychiques ;

CONSIDERANT que le portage intercommunal du Conseil Local de Santé Mentale permet d'assurer une couverture territoriale de l'ensemble des communes, adossée aux 3 secteurs du pôle psychiatrie du Centre Hospitalier d'Orsay ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°5 « Solidarités » du 4 novembre 2015 ;



Délibération n° 2015-238

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés ;

1. APPROUVE les termes de la convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat, les documents y afférents ainsi que ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le jeudi 26 novembre 2015
Extrait conforme à l'original



Le Président,

Michel BOURNAT

ADOPTÉE par (56 VOIX)

56 POUR : M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Arnaud POIRIER, Mme. Anne BODIN, M. Michel BOURNAT, Mme. Brigitte BALE, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER, M. Jean-Luc VALENTIN, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean HAVEL, Mme. Nicole ABRIAL, M. François ROMAIN, Mme. Lucie SELLEM, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Christian SEGERS, Mme. Nathalie FRANCESETTI, M. Frédéric DURO, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Stanislas HALPHEN, Mme. Michèle VIALA, M. Pierre BERTIAUX, Mme. Eliane SAUTERON, M. Raymond RAPHAEL, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Mme. Denise CHALEM, M. Pierre COSTI, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Eric HOUET, Mme. Dieynaba KAMARA, M. Gilles CORDIER, M. Michel ROUYER, Mme. Chrystel LEOEUF, M. Christian PAGE, Mme. Isabelle de MONTGOLFIER, M. Jean-Jacques DEBRAS, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Gérard GUILLAN, Mme.



Délibération n° 2015-238

Françoise MARHUENDA, M. Paul LORIDANT, Mme. Ouiam HAMMAN,
M. Babacar FALL, Mme. Marie-Elisabeth MARTIN, M. Hervé LEFORT,
Mme. Michèle DESCAMPS, M. Jean ROZNOWSKI, M. Gilbert PIANTONI,
M. François HILLION, Mme. Denise GARCIA, M. Patrice GILBON, Mme.
Sophie DEQUEKER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-249 100405-20151126-1me 117266-DE.1-1
Date AR Préfecture : 01-12-15.